

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BRAY SUR SEINE - COMMUNE

Numéro SIRET : **21770051700014**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DU BASSEE MONTOIS

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE BRAY SUR SEINE

ANNEE 2016

Code INSEE 77051	BRAY SUR SEINE - COMMUNE COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP 2016
----------------------------	---	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	47,20%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	106,18%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	149,51%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 555 176,39	2 802 725,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 752 451,39

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	3 555 176,39	3 555 176,39
--	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	3 804 883,00	4 859 662,22

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	582 589,31	578 285,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 050 474,91	(si solde positif)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	5 437 947,22	5 437 947,22
---	--------------	--------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	8 993 123,61	8 993 123,61
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 050 804,45	0,00	1 045 005,89	1 045 005,89	1 045 005,89
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 436 800,00	0,00	1 311 700,00	1 311 700,00	1 311 700,00
014	Atténuations de produits	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00
65	Autres charges de gestion courante	619 450,00	0,00	227 100,00	227 100,00	227 100,00
Total des dépenses de gestion courante		3 109 754,45	0,00	2 586 505,89	2 586 505,89	2 586 505,89
66	Charges financières	172 341,60	0,00	163 883,33	163 883,33	163 883,33
67	Charges exceptionnelles	25 150,00	0,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 500,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 314 746,05	0,00	2 778 889,22	2 778 889,22	2 778 889,22
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 281 981,35		752 451,39	752 451,39	752 451,39
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	9 902,03		23 835,78	23 835,78	23 835,78
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 291 883,38		776 287,17	776 287,17	776 287,17
TOTAL		4 606 629,43	0,00	3 555 176,39	3 555 176,39	3 555 176,39

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 555 176,39

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	33 000,00	0,00	33 500,00	33 500,00	33 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	142 600,00	0,00	154 700,00	154 700,00	154 700,00
73	Impôts et taxes	1 796 571,00	0,00	1 494 724,00	1 494 724,00	1 494 724,00
74	Dotations, subventions et participations	859 179,00	0,00	854 859,00	854 859,00	854 859,00
75	Autres produits de gestion courante	264 000,00	0,00	261 942,00	261 942,00	261 942,00
Total des recettes de gestion courante		3 095 350,00	0,00	2 799 725,00	2 799 725,00	2 799 725,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 098 350,00	0,00	2 802 725,00	2 802 725,00	2 802 725,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	11 269,41		0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		11 269,41		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 109 619,41	0,00	2 802 725,00	2 802 725,00	2 802 725,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

752 451,39

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 555 176,39

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

776 287,17

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	82 180,06	8 000,00	74 500,00	74 500,00	82 500,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	357 973,79	9 623,61	1 409 500,00	1 409 500,00	1 419 123,61
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 221 707,16	564 565,70	2 124 200,00	2 124 200,00	2 688 765,70
Total des dépenses d'équipement		1 661 861,01	582 189,31	3 608 200,00	3 608 200,00	4 190 389,31
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	188 326,97	400,00	196 683,00	196 683,00	197 083,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		188 326,97	400,00	196 683,00	196 683,00	197 083,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 850 187,98	582 589,31	3 804 883,00	3 804 883,00	4 387 472,31
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	11 269,41		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		11 269,41		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 861 457,39	582 589,31	3 804 883,00	3 804 883,00	4 387 472,31

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

1 050 474,91

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

5 437 947,22

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	644 785,00	578 285,00	2 360 700,00	2 360 700,00	2 938 985,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		644 785,00	578 285,00	2 750 700,00	2 750 700,00	3 328 985,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	29 015,00	0,00	23 756,53	23 756,53	23 756,53
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 032,01	0,00	1 054 779,22	1 054 779,22	1 054 779,22
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			254 139,30	254 139,30	254 139,30
Total des recettes financières		32 047,01	0,00	1 332 675,05	1 332 675,05	1 332 675,05
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		676 832,01	578 285,00	4 083 375,05	4 083 375,05	4 661 660,05
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 281 981,35		752 451,39	752 451,39	752 451,39
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	9 902,03		23 835,78	23 835,78	23 835,78
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 291 883,38		776 287,17	776 287,17	776 287,17
TOTAL		1 968 715,39	578 285,00	4 859 662,22	4 859 662,22	5 437 947,22

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

5 437 947,22

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

776 287,17

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP 2016
--	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 045 005,89		1 045 005,89
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 311 700,00		1 311 700,00
014	Atténuations de produits	2 700,00		2 700,00
65	Autres charges de gestion courante	227 100,00		227 100,00
66	Charges financières	163 883,33	0,00	163 883,33
67	Charges exceptionnelles	21 500,00	0,00	21 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	23 835,78	23 835,78
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 000,00		7 000,00
023	Virement à la section d'investissement		752 451,39	752 451,39
Dépenses de fonctionnement - Total		2 778 889,22	776 287,17	3 555 176,39

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 555 176,39
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	197 083,00	0,00	197 083,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	82 500,00	0,00	82 500,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 419 123,61	0,00	1 419 123,61
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 688 765,70	0,00	2 688 765,70
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		4 387 472,31	0,00	4 387 472,31

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 050 474,91
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 437 947,22
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	33 500,00		33 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	154 700,00		154 700,00
73	Impôts et taxes	1 494 724,00		1 494 724,00
74	Dotations, subventions et participations	854 859,00		854 859,00
75	Autres produits de gestion courante	261 942,00	0,00	261 942,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	0,00	3 000,00
Recettes de fonctionnement - Total		2 802 725,00	0,00	2 802 725,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	752 451,39
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 555 176,39
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	23 756,53	0,00	23 756,53
13	Subventions d'investissement	2 938 985,00	0,00	2 938 985,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	390 000,00	0,00	390 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		23 835,78	23 835,78
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		752 451,39	752 451,39
024	Produits des cessions d'immobilisations	254 139,30		254 139,30
Recettes d'investissement - Total		3 606 880,83	776 287,17	4 383 168,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 054 779,22
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 437 947,22
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 050 804,45	1 045 005,89	1 045 005,89
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à amén.	45 400,00	40 000,00	40 000,00
60611	Eau et assainissement	15 000,00	15 000,00	15 000,00
60612	Énergie - Électricité	150 000,00	150 000,00	150 000,00
60621	Combustibles	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60622	Carburants	11 000,00	11 000,00	11 000,00
60623	Alimentation	3 500,00	7 000,00	7 000,00
60624	Produits de traitement	7 000,00	7 000,00	7 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	700,00	700,00
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00	2 500,00	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	45 000,00	40 000,00	40 000,00
60633	Fournitures de voirie	12 000,00	12 000,00	12 000,00
60636	Vêtements de travail	4 000,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	4 500,00	4 500,00
6067	Fournitures scolaires	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6068	Autres matières et fournitures	8 000,00	8 000,00	8 000,00
611	Contrats de prestations de services	3 000,00	3 500,00	3 500,00
6122	Crédit-bail mobilier	36 000,00	33 100,00	33 100,00
6132	Locations immobilières	7 000,00	50 000,00	50 000,00
6135	Locations mobilières	15 000,00	13 000,00	13 000,00
61521	Terrains	376 504,45	290 105,89	290 105,89
615221	Entretien et réparations bâtiments publics		0,00	0,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	40 000,00	35 000,00	35 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	12 000,00	12 000,00	12 000,00
61524	Bois et forêts		30 000,00	30 000,00
61551	Matériel roulant	9 000,00	9 000,00	9 000,00
61558	Autres biens mobiliers	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6156	Maintenance	15 000,00	8 000,00	8 000,00
6168	Autres primes d'assurance	35 000,00	33 000,00	33 000,00
617	Etudes et recherches		10 000,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	3 500,00	13 000,00	13 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	10 000,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux		33 500,00	33 500,00
6228	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	87 000,00	72 000,00	72 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 300,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	8 500,00	11 500,00	11 500,00
6238	Divers	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	3 800,00	3 800,00
6256	Missions	800,00	800,00	800,00
6257	Réceptions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 500,00	12 500,00	12 500,00
627	Services bancaires et assimilés		0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	16 000,00	16 000,00	16 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 300,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	2 500,00	2 500,00	2 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 436 800,00	1 311 700,00	1 311 700,00
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	7 900,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6333	Participation des employeurs à la form° professionnelle con		200,00	200,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations		0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	720 000,00	620 000,00	620 000,00
6413	Personnel non titulaire	140 000,00	140 000,00	140 000,00
64162	Emplois d'avenir	33 000,00	30 000,00	30 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	32 000,00	30 000,00	30 000,00
6417	Rémunérations des apprentis		10 000,00	10 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	230 000,00	222 000,00	222 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	7 000,00	10 000,00	10 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	65 000,00	46 000,00	46 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	500,00	500,00	500,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		100,00	100,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	7 200,00	7 400,00	7 400,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00	2 500,00	2 500,00
6488	Autres charges	23 000,00	23 000,00	23 000,00
014	Atténuations de produits	2 700,00	2 700,00	2 700,00
7391173	Dégrèvement sur plafonnement de la TP sur la valeur ajout	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7391178	Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions direc	1 000,00	1 000,00	1 000,00
739118	Autres reversements de fiscalité	600,00	600,00	600,00
73923	Reversements sur FNGIR	100,00	100,00	100,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	619 450,00	227 100,00	227 100,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels .	1 000,00	500,00	500,00
6531	Indemnités	66 000,00	66 000,00	66 000,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 800,00	6 800,00	6 800,00
6535	Formation	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6536	Frais de représentation du maire	100,00	500,00	500,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'alloc° de fin de m	100,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6542	Créances éteintes	3 500,00	3 000,00	3 000,00
6553	Service d'incendie		35 000,00	35 000,00
65548	Autres contributions	443 000,00	12 000,00	12 000,00
6556	Indemnités de logement aux instituteurs	700,00	800,00	800,00
6558	Autres contributions obligatoires	20 000,00	20 000,00	20 000,00
657362	CCAS	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	59 750,00	57 900,00	57 900,00
658	Charges diverses de la gestion courante		1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 109 754,45	2 586 505,89	2 586 505,89
66	Charges financières (b)	172 341,60	163 883,33	163 883,33
66111	Intérêts réglés à l'échéance	172 341,60	163 883,33	163 883,33
67	Charges exceptionnelles (c)	25 150,00	21 500,00	21 500,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 650,00	7 500,00	7 500,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	8 500,00	5 000,00	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	8 000,00	8 000,00	8 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	7 500,00	7 000,00	7 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 314 746,05	2 778 889,22	2 778 889,22
023	Virement à la section d'investissement	1 281 981,35	752 451,39	752 451,39
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	9 902,03	23 835,78	23 835,78
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelle	9 902,03	23 835,78	23 835,78
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 291 883,38	776 287,17	776 287,17

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP	2016
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior.		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 291 883,38	776 287,17	776 287,17
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 606 629,43	3 555 176,39	3 555 176,39

+

RESTES A REALISER 2015 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 555 176,39
---	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	33 000,00	33 500,00	33 500,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	31 000,00	31 000,00	31 000,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales		1 500,00	1 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	142 600,00	154 700,00	154 700,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 500,00	1 600,00	1 600,00
70312	Redevances funéraires	100,00	100,00	100,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	5 000,00	7 000,00	7 000,00
70632	A caractère de loisirs	40 000,00	48 000,00	48 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseig	60 000,00	67 000,00	67 000,00
70688	Autres prestations de services	20 000,00	10 000,00	10 000,00
70878	par d'autres redevables	16 000,00	21 000,00	21 000,00
73	Impôts et taxes	1 796 571,00	1 494 724,00	1 494 724,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 122 308,00	1 139 438,00	1 139 438,00
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	99 149,00	102 825,00	102 825,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	43 389,00	47 873,00	47 873,00
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	685,00	692,00	692,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		100,00	100,00
7323	F.N.G.I.R.	82 196,00	82 196,00	82 196,00
7325	Fonds de péréquation ressources intercommunales et com		31 000,00	31 000,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	361 744,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	24 000,00	26 000,00	26 000,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	60 000,00	62 000,00	62 000,00
7362	Taxes de séjour	3 000,00	2 500,00	2 500,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu		0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	100,00	100,00	100,00
74	Dotations, subventions et participations	859 179,00	854 859,00	854 859,00
7411	Dotation forfaitaire	450 325,00	412 900,00	412 900,00
74121	Dotation de solidarité rurale	86 707,00	115 000,00	115 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	29 119,00	1 500,00	1 500,00
746	Dotation générale de décentralisation	100,00	100,00	100,00
74712	Emplois d'avenir	35 000,00	27 500,00	27 500,00
74718	Autres	5 000,00	20 000,00	20 000,00
7473	Départements		2 000,00	2 000,00
74748	Autres communes	60 000,00	70 000,00	70 000,00
7478	Autres organismes		34 000,00	34 000,00
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle ...	80 000,00	60 000,00	60 000,00
748311	Compensation des pertes de bases d'impos. à la CET		3 600,00	3 600,00
748313	Dotation compensation de la réforme de la taxe professionn	43 220,00	36 000,00	36 000,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe professio	9 132,00	9 132,00	9 132,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionne	15 000,00	18 000,00	18 000,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	66,00	100,00	100,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foi	2 019,00	2 000,00	2 000,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	43 491,00	43 027,00	43 027,00
7488	Autres attributions et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	264 000,00	261 942,00	261 942,00
752	Revenus des immeubles	260 000,00	260 000,00	260 000,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		442,00	442,00
758	Produits divers de gestion courante	4 000,00	1 500,00	1 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		3 095 350,00	2 799 725,00	2 799 725,00
(a) = (70+74+75+013)				
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
7621	Produits autres immobilisations financières réglées à éché		0,00	0,00
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7713	Libéralités reçues		0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)		0,00	0,00

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP 2016
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
77	Produits exceptionnels (c)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 098 350,00	2 802 725,00	2 802 725,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	11 269,41	0,00	0,00
7811	Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	11 269,41	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		11 269,41	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 109 619,41	2 802 725,00	2 802 725,00

+	
RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	752 451,39
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 555 176,39

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	82 180,06	74 500,00	74 500,00
2031	Frais d'études	63 180,06	60 000,00	60 000,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	2 500,00	2 500,00
2051	Concessions et droits similaires	18 000,00	12 000,00	12 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
204172	Autres EPL - Bâtiments et installations		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	357 973,79	1 409 500,00	1 409 500,00
2111	Terrains nus	18 800,00	478 000,00	478 000,00
2115	Terrains bâtis		0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	45 000,00	45 000,00
21311	Hôtel de ville		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires		0,00	0,00
21316	Équipements du cimetière	12 984,95	1 000,00	1 000,00
21318	Autres bâtiments publics	200 000,00	700 000,00	700 000,00
2132	Immeubles de rapport	5 000,00	10 000,00	10 000,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des con	10 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2152	Installations de voirie	14 000,00	5 000,00	5 000,00
21534	Réseaux d'électrification	9 000,00	27 000,00	27 000,00
21538	Autres réseaux		0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 000,00	2 000,00	2 000,00
21571	Matériel roulant - Voirie		84 000,00	84 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie		2 000,00	2 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	31 488,84	30 000,00	30 000,00
2182	Matériel de transport		4 500,00	4 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 000,00	7 000,00	7 000,00
2184	Mobilier	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	33 700,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 221 707,16	2 124 200,00	2 124 200,00
2313	Constructions	240 743,16	1 984 200,00	1 984 200,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	730 000,00	140 000,00	140 000,00
2318	Autres immobilisations corporelles	250 964,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 661 861,01	3 608 200,00	3 608 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	188 326,97	196 683,00	196 683,00
1641	Emprunts en euros	186 326,97	195 083,00	195 083,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1 600,00	1 600,00
Total des dépenses financières		188 326,97	196 683,00	196 683,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 850 187,98	3 804 883,00	3 804 883,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	11 269,41	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	11 269,41	0,00	0,00
2804413	Subv nature org publics-Projets infrastructures intérêt nation	11 269,41	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques		0,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		11 269,41	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 861 457,39	3 804 883,00	3 804 883,00

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP	2016
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

+

RESTES A REALISER 2015 (11)	582 589,31
-----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	1 050 474,91
--	--------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 437 947,22
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	644 785,00	2 360 700,00	2 360 700,00
1313	Départements		2 500,00	2 500,00
1318	Autres	26 500,00	751 500,00	751 500,00
1321	Etat et établissements nationaux		1 551 000,00	1 551 000,00
1322	Régions	175 483,00	0,00	0,00
1323	Départements	402 802,00	0,00	0,00
13241	Communes membres du GFP	40 000,00	0,00	0,00
1326	Autres établissements publics locaux		55 700,00	55 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		390 000,00	390 000,00
1641	Emprunts en euros		390 000,00	390 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		644 785,00	2 750 700,00	2 750 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 047,01	1 078 535,75	1 078 535,75
10222	F.C.T.V.A.		21 256,53	21 256,53
10223	T.L.E.	2 500,00	2 500,00	2 500,00
10226	TAXE AMENAGEMENT	26 515,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 032,01	1 054 779,22	1 054 779,22
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
2031	Frais d'études		0,00	0,00
2033	Frais d'insertion		0,00	0,00
024	Produits de cessions		254 139,30	254 139,30
Total des recettes financières		32 047,01	1 332 675,05	1 332 675,05
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		676 832,01	4 083 375,05	4 083 375,05
021	Virement de la section de fonctionnement	1 281 981,35	752 451,39	752 451,39
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	9 902,03	23 835,78	23 835,78
2804172	Autres EPL - Bâtiments et installations	2 333,00	7 000,00	7 000,00
28051	Concessions et droits similaires	4 809,93	7 624,70	7 624,70
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des cons		1 194,85	1 194,85
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 759,10	8 016,23	8 016,23
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 291 883,38	776 287,17	776 287,17
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
2031	Frais d'études		0,00	0,00
2033	Frais d'insertion		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 291 883,38	776 287,17	776 287,17
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 968 715,39	4 859 662,22	4 859 662,22

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP	2016
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

	+
RESTES A REALISER 2015 (10)	578 285,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 437 947,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP	2016
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE			BP	2016
---	--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)		

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	Crédits de trésorerie (Total)						

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	
	IV
	A2.2

Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)											
1641 Emprunts en euros (total)					4 746 394,08						
MINI34776EUR/01	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	03/12/2001			4 746 394,08						
MIN239432EUR/02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	24/04/2006		01/03/2002	496 394,08	F		4,89	4,89		T
72130208017	CREDIT AGRICOLE DE LA BRIE PICAR	09/07/2008		01/01/2007	600 000,00	F		4,23	4,23		A
8563324	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	01/09/2009		15/10/2008	850 000,00	F		4,7	4,7		T
00342253	CREDIT AGRICOLE DE LA BRIE PICAR	20/05/2011		05/01/2010	200 000,00	F		4,25	4,25		T
Total général				02/05/2012	2 600 000,00	F		4,8	4,8		T
					4 746 394,08						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A2.2	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2016										Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)			
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 493 419,83					195 083,00	163 883,33	0,00	0,00		
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 493 419,83					195 083,00	163 883,33	0,00	0,00		
MIN134776EUR/01	N	0,00		119 772,73	2,92	F		4,89	38 000,13	5 167,11	0,00	0,00		
MIN239432EUR/02	N	0,00		274 736,45	5,00	F		4,23	41 180,99	11 621,35	0,00	0,00		
72130208017	N	0,00		512 516,66	7,50	F		4,7	56 180,71	23 107,73	0,00	0,00		
8563324	N	0,00		134 780,06	8,75	F		4,25	12 570,67	5 529,57	0,00	0,00		
00342253	N	0,00		2 451 613,93	26,33	F		4,8	47 150,50	118 457,57	0,00	0,00		
Total général		0,00		3 493 419,83					195 083,00	163 883,33	0,00	0,00		

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	
	IV
	A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées (6)	Taux minimal (7)	Taux maximal (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)												
TOTAL (A)		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)												
Option d'échange (C)												
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)												
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)												
Autres types de structures (F)												
TOTAL GENERAL		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
	IV
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	
	A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	3 493 419,83					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE		BP	2016
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		IV	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		A2.5	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turrel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE		BP	2016
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		IV	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		A2.5	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP	2016
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	ETUDES	5	
Linéaire	LICENCE INFORMATIQUE	3	
Linéaire	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	5	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP 2016
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		195 083,00	195 083,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		195 083,00	195 083,00
1641	Emprunts en euros	195 083,00	195 083,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	195 083,00	582 589,31	D001 1 050 474,91	1 828 147,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 054 183,00	III 1 054 183,00
Ressources propres externes de l'année (a)		23 756,53	23 756,53
10222	Dotations, fonds divers et réserves	21 256,53	21 256,53
10223	Dotations, fonds divers et réserves	2 500,00	2 500,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		1 030 426,47	1 030 426,47
2804172	Autres EPL - Bâtiments et installations	7 000,00	7 000,00
28051	Concessions et droits similaires	7 624,70	7 624,70
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	1 194,85	1 194,85
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 016,23	8 016,23
024	Produits de cessions	254 139,30	254 139,30
021	Virement de la section de fonctionnement	752 451,39	752 451,39

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 054 183,00	578 285,00	0,00	1 054 779,22	2 687 247,22

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 828 147,22
Ressources propres disponibles	IV	2 687 247,22
Solde	V = IV - II (6)	+ 859 100,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)		IV
		A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
				Total (4)
	DEPENSES (a)			
	Dépenses nettes (a-c)			
	RECETTES (b)			
	Recettes nettes (b-d)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre

B-3-4-A9

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE			BP	2016
IV - ANNEXES				
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT			IV	
			B1.1	

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES			
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		IV	
		B1.2	

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	2 802 725,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		I/II
		0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP 2016
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE		BP	2016
---	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP 2016
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP 2016
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP 2016
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	A.C.S.A.D	Associations	300,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	ANCIENS DE BRAY SUR SEINE	Associations	500,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	ASSO. DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	Associations	400,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	ASSOC LE RENAISSANCE	Associations	500,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	ASSOCIATION LES BOUT'CHOU	Associations	500,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	ASSOCIATION SILLAGE	Associations	1 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	BREBISLAINE	Associations	700,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	CLUB SPORTIF BRAYTOIS	Associations	17 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	COMITE DES FOIRES ET DES FETES	Etat	6 500,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	COMITE JUMELAGE/HEMSBACH	Etat	500,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	COOP.SCOL.ECOLE J.DE BRIE	Entreprises	1 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	COOP.SCOLAIRE ECOLE MATER	Entreprises	1 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	COOP.SCOLAIRE L.PERGAUD	Entreprises	1 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	ECOLE DE MUSIQUE	Communes	15 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	ET POURQUOI PAS	Associations	1 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	FAMILIALE RURALE LA BASSE	Etat	600,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	GOUAIX EN FOLIE	Associations	300,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	JARDINS OUVRIERS	Entreprises	300,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	LA BOULE BRAYTOISE	Personnes physiques	1 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	LE ROSEAU BRAY GRISY	Associations	600,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	LES TROIS ECOLES DE BRAY	Associations	1 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	ORCHESTRE D'HARMONIE	Entreprises	3 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	SPORTIVE DU COLLEGE JEAN ROSTAND	Associations	700,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	TOUJOURS REVE DES TRACTEURS		1 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	TRAIT D'UNION MONTOIS BASSEE	Associations	2 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION	VIV'ART EN BASSEE	Associations	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP 2016
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

B3

Libellé de la recette :

Reste à employer au 01/01/N :

Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant

Reste à employer au 31/12/N :

TOTAL Reste à employer au 01/01/N : 0,00

TOTAL Recettes

TOTAL Dépenses

TOTAL Reste à employer au 31/12/N :

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP	2016
---	----	------

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	IV
	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6	2,02	8,02	6,51	0	6,51
Attaché	A	1	0	1	0	0	0
PLACIER	B	0	1	1	1	0	1
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1E CLASSE	B	1	0	1	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE	C	2	0	2	2	0	2
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	C	0	0,51	0,51	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2EME CLASSE	C	2	0,51	2,51	2,51	0	2,51
FILIERE TECHNIQUE (c)		22	2	24	22	1	23
ingenieur principal	A	0	0	0	0	1	1
TECHNICIEN	B	1	0	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE	C	3	0	3	3	0	3
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	15	2	17	15	0	15
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2EME CLASSE	C	2	0	2	2	0	2
AGENT DE MAITRISE	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)		1	0	1	1	0	1
AGENT SPE. DE 1ERE CLASSE ECOLES MATER	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		2	0	2	2	1	3
directrice service scolaire	B	0	0	0	0	1	1
adjoit animation 2 classe	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE POLICE (j)		4	0	4	1	0	1
CHEF DE SERVICE PM PRINCIPALE DE 2EME CL	B	1	0	1	1	0	1
BRIGADIER	C	1	0	1	0	0	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1	0	1	0	0	0
gardien de police	C	1	0	1	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		35	4,02	39,02	32,51	2	34,51

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE		BP	2016
---	--	----	------

IV - ANNEXES		IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016		C1	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	IV
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ingénieur principal	A	TECH		0,00		CDD
directrice service scolaire	B	ANIM		0,00		CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
 Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
 (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES**IV**

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP 2016
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP 2016
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP 2016
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP 2016
---	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2015 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2015 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2015 (%)
Taxe d'habitation	2 541 000,00	4,097	18,830	0,000	478 470,00	4,097
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 547 000,00	-0,039	20,040	0,000	510 419,00	-0,039
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11 300,00	0,767	22,700	0,000	2 565,00	0,905
Cotisation foncière des entreprises	796 900,00	-0,892	18,570	0,000	147 984,00	-1,019
TOTAL	5 896 200,00	1,584			1 139 438,00	1,526

BRAY SUR SEINE - COMMUNE - 77 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE	BP	2016
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le MARCADET Emmanuel, le Maire,
A Bray-sur-Seine, le 30/03/2016
Le MARCADET Emmanuel, le Maire,

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 16
VOTES : Pour : 14
Contre : 2
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Bray-sur-Seine, le 30/03/2016

Date de convocation : 24/03/2016

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le MARCADET Emmanuel, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2016 et de la publication le 04/04/2016.

A Bray-sur-Seine, le 30/03/2016

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.19 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
p.20 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.21 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.23 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.24 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.25 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.27 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.28 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.29 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.30 A4 - Etat des provisions	X	
p.31 A5 - Etalement des provisions	X	
p.32 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.33 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.34 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.35 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		
p.36 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.37 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.38 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.39 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.40 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.41 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.42 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.43 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.44 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.45 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		
p.46 C1 - Etat du personnel	X	
p.49 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.50 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.51 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.52 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.53 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.54 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.55 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)